

Energie-bois Suisse
Neugasse 6
CH-8005 Zürich

Engagement en faveur de l'énergie du bois



**Energie-bois Suisse:
un engagement de plus
de 30 ans en faveur de la
chaleur de la forêt.**

Devenez membre!

Energie-bois Suisse
Rte de la Chocolatière 26, CP 129
1026 Echandens

Téléphone 021 320 30 35
Fax 021 320 30 38
info@energie-bois.ch
www.energie-bois.ch



Ce que nous entendons par engagement:

Le bois est une source d'énergie moderne et confortable. La chaleur qu'il fournit respecte l'environnement et ménage notre climat. Par notre travail, nous donnons des impulsions importantes pour réaliser un avenir énergétique qui nous tient à cœur :

- Notre service d'information et de conseil, qui couvre l'ensemble du territoire suisse, répond chaque année à plus de 6'000 demandes.
- Nos expositions, nos journées portes ouvertes et nos manifestations créent de nombreux contacts directs entre personnes intéressées.
- Notre service de presse est la voix la plus largement perçue sur le bois énergie.
- Nos labels de qualité pour chauffages au bois et granulés de bois ainsi que notre Quality Management favorisent des produits de haute gamme et facilitent les choix des consommateurs.
- Nos cours de formation pour techniciens en bâtiment et ingénieurs transmettent l'état actuel des connaissances.
- Notre travail de lobbying politique crée de bonnes conditions cadres pour une pénétration plus large du marché.

L'économie forestière, l'industrie du bois, les fabricants de chauffages au bois, l'OVEF, l'Office fédéral de l'énergie, des Cantons, des Communes, des ingénieurs et des architectes - entre autres - nous apportent leur soutien.

Devenez membre et profitez des avantages suivants:

- Envoi régulier du Bulletin Energie-bois Suisse. Vous restez informés.
- 25 % de rabais sur les publications payantes.
- Participation à l'assemblée générale: ainsi vous pourrez influencer la politique concernant l'énergie du bois.
- Informations périodiques sur les activités d'Energie-bois Suisse.

Déclaration d'adhésion

Cotisation
Fr./année
80.--

Membre individuel

Entreprise

- | | | | |
|-----------------------|---|------------|--------|
| <input type="radio"/> | 1 à 5 collaborateurs | | 150.-- |
| <input type="radio"/> | 6 à 20 collaborateurs | | 200.-- |
| <input type="radio"/> | 21 à 50 collaborateurs | | 300.-- |
| <input type="radio"/> | 51 à 100 collaborateurs | | 400.-- |
| <input type="radio"/> | plus de 100 collaborateurs, selon accord | au minimum | 500.-- |

Commune

- | | | | |
|-----------------------|---|------------|--------|
| <input type="radio"/> | jusqu'à 1'500 habitants | | 200.-- |
| <input type="radio"/> | 1'500 à 5'000 habitants | | 300.-- |
| <input type="radio"/> | 5'000 à 10'000 habitants | | 400.-- |
| <input type="radio"/> | plus de 10'000 habitants, selon accord | au minimum | 600.-- |

Membres collectifs

Offices cantonaux, sociétés ou associations :
cotisations annuelle **selon accord** au minimum 300.--

entreprise, organisation

téléphone

nom

fax

prénom

courriel

profession

site internet

rue

date

NPA, localité

signature